

PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE	RI.AA.MALADIES.01	GENERAL
	Septembre 2022	

I. DOMAINE D'APPLICATION

<i>Description du produit</i>	<i>Code NC</i>	<i>Pays</i>
Animaux vivants Œufs à couvrir Sperme Ovocytes Embryons Produits alimentaires d'origine animale Aliments pour animaux d'origine animale Sous-produits animaux et produits dérivés		Tous pays pour lesquels les exigences sanitaires nécessitent de vérifier le statut zoosanitaire d'un(e) ou plusieurs pays / zones pour une ou plusieurs maladies animales

II. GENERAL

Pour signer les certificats d'exportation, il peut s'avérer nécessaire de chercher des informations complémentaires relatives aux maladies animales. Il peut s'agir des informations suivantes :

- le statut sanitaire du pays / de la zone à partir duquel / de laquelle les envois sont expédiés,
- le statut sanitaire du / de la (des) pays / zone(s) dont proviennent les animaux, produits ou matières premières utilisées.

Il peut à cet effet être fait usage de différents sites internet.

Le statut sanitaire de la Belgique peut dans la plupart des cas être vérifié sur le site internet de l'AFSCA.

Dans certains cas particuliers (lorsqu'il n'existe pas de page internet dédiée à une maladie spécifique sur le site de l'AFSCA par exemple), il peut être fait usage du site internet de l'**Organisation Mondiale pour la Santé Animale (OMSA)** ou le système ADIS de la Commission européenne.

Le cas échéant, ceci est précisé dans le recueil d'instruction pour la combinaison PAYS – PRODUIT concernée.

Le statut sanitaire d'autres Etats membres (EM) de l'UE et de quelques pays tiers qui participent au système ADIS (voir les rapports ADIS pour une liste détaillée) peut être vérifié sur le site internet de l'**OMSA** ou le système ADIS de la Commission européenne.

Le statut sanitaire d'autres pays tiers (qui sont membres de l'**OMSA**) peut être vérifié sur le site internet de l'**OMSA**.

PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE	RI.AA.MALADIES.01	GENERAL
	Septembre 2022	

III. SITE INTERNET DE L'AFSCA

Le statut sanitaire de la Belgique, pour les maladies qui sont à déclaration obligatoire en Belgique, est détaillé sur le [site internet de l'AFSCA](#).

Les maladies y sont reprises dans des tableaux, par espèce sensible.

Les informations fournies sont les suivantes :

- mention quant à la présence ou l'absence de la maladie (voire le fait qu'elle n'ait jamais été diagnostiquée sur le territoire belge),
- date (année) du dernier foyer si la maladie a déjà été diagnostiquée par le passé,
- éventuel statut officiel UE ou **OMSA** (lorsqu'un tel statut existe) de la Belgique pour la maladie.

Pour les maladies soulignées en bleu, des informations complémentaires (telles que par exemple la législation d'application, un récapitulatif de foyers récents) peuvent être consultées en cliquant sur le nom de la maladie.

IV. SYSTEME ADIS DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Le système ADIS compile les foyers de maladies à notification obligatoire selon la législation européenne *, qui sont apparus dans les pays membres de l'UE et certains autres pays. Cette information est compulsée sur base des notifications effectuées auprès de la Commission par lesdits pays.

* *Maladies listées à l'annexe I du [Règlement d'exécution \(UE\) 2020/2002](#).*

Les notifications sont détaillées sur le [site de la Commission européenne](#).

- Une compilation des notifications de l'année en cours est accessible via le lien « Overview report from *année en cours* (updated frequently) » dans l'encart *Related Links* en haut à droite la page.
- Une compilation des notifications des années précédentes est accessible via les liens listés en bas de la page sous *Overviews of animal disease from previous years*.

Ces notifications sont présentées sous forme de rapport contenant l'information suivante :

- des tableaux par maladie pour laquelle au moins une notification a été effectuée, détaillant le pays concerné et la date du dernier foyer,
- des tableaux par pays ayant effectué au moins une notification, détaillant la maladie concernée et la date du dernier foyer.

PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE	RI.AA.MALADIES.01	GENERAL
	Septembre 2022	

V. SITE INTERNET DE L'OMSA

Le système WAHIS de l'**OMSA** compile l'information relative au statut sanitaire des pays membres de l'**OMSA**, pour les maladies listées par l'**OMSA**.

Cette information est compulsée sur base :

- du rapportage semestriel effectué par les pays membres, qui contient de l'information relative au statut sanitaire global du pays concerné pour les 6 mois précédant le rapportage ;
- des notifications de cas/foyers (encore appelés *événements zoonitaires*) effectuées auprès de l'**OMSA** par lesdits pays.

En fonction de l'exigence sanitaire qu'il faut vérifier pour exporter vers un pays tiers, il peut s'avérer nécessaire de vérifier les rapports semestriels et/ou les notifications d'événements zoonitaires. Les précisions sont données dans le recueil d'instructions pour la combinaison PAYS – PRODUIT concernée.

Rapport semestriels

Les rapports semestriels peuvent être consultés sur le [site internet de l'OMSA](#). L'**OMSA** en fournit une liste sous forme de tableau :

COUNTRY/TERRITORY	WORLD REGION	REPORT ID	TYPE OF REPORT	REPORT PERIOD	REPORT YEAR	COMPLETION LEVEL	ACTION	
1 SELECTED	ALL SELECTED	ALL SELECTED	ALL SELECTED	2 SELECTED	1 SELECTED	ALL SELECTED		
<input type="checkbox"/>	Belgium	Europe	148499	Terrestrial	First semester	2019	Complete	
<input type="checkbox"/>	Belgium	Europe	148832	Terrestrial	Second semester	2019	Complete	
<input type="checkbox"/>	Belgium	Europe	148496	Aquatic	First semester	2019	Complete	
<input type="checkbox"/>	Belgium	Europe	148831	Aquatic	Second semester	2019	Complete	

Le (les) rapport(s) soumis par un pays en particulier, peut (peuvent) être consulté(s) comme suit :

- appliquer un filtre au niveau de la colonne COUNTRY/TERRITORY pour sélectionner le pays souhaité (cliquer d'abord sur *Select all* en haut du menu déroulant pour désélectionner l'ensemble des pays, puis cliquer sur le pays souhaité) ;
- vérifier qu'au niveau de la colonne REPORT PERIOD, *Select all* soit bien coché dans le menu déroulant ;
- appliquer un filtre au niveau de la colonne REPORT YEAR pour sélectionner la période souhaitée.

La liste qui apparait fournit les différents reportages effectués par le pays sélectionné.

- L'absence de rapport pour une année en particulier signifie que l'échéance de rapportage n'est pas encore atteinte (année en cours), que le pays en question a manqué à ses obligations de rapportage (années précédant l'année en cours) ou que le rapport n'a pas encore été traité / validé / publié par l'**OMSA**.

PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE	RI.AA.MALADIES.01	GENERAL
	Septembre 2022	

Il peut alors être nécessaire de recourir à la consultation de la partie du site internet de l'**OMSA** concernant les événements zoosanitaires (voir ci-dessous), pour être à même de conclure quant au statut sanitaire d'un pays pour une maladie.

- Le détail des différents rapports peut être consulté en cliquant sur l'œil présent dans chaque ligne à l'extrémité droite de cette ligne.

Sur base des rapports semestriels, on peut conclure qu'une maladie n'est pas présente dans un pays pendant la période de rapportage considérée, lorsqu'elle est reprise dans le rapport comme « never reported » ou « absent ».

Evénements zoosanitaires

Les cas/foyers notifiés par les pays membres à l'**OMSA** peuvent être consultés sur le [site internet de l'OMSA](#).

L'**OMSA** en fournit en effet une liste sous forme de tableau :

<input type="checkbox"/>	Country	Report number	Disease	Serotype/ Subtype	Reason	Start date	Report date	
<input type="checkbox"/>	Australia	IN	Abalone herpesvirus (Inf. with)	Untyped or partially typed	Emerging disease	2008/09/02	2008/09/12	...
<input type="checkbox"/>	Japan	IN	Acarapis woodi (Inf. of honey bees with)		First occurrence in a zone or a compartment	2009/10/31	2010/04/16	...
<input type="checkbox"/>	Japan	FUR_1	Acute hepatopancreatic necrosis disease (2016-)		First occurrence in a zone or a compartment	2021/02/19	2022/06/14	...
<input type="checkbox"/>	Japan	FUR_1	Acute hepatopancreatic necrosis disease (2016-)		First occurrence in the country	2020/10/08	2022/06/14	...
<input type="checkbox"/>	Korea (Rep. of)	FUR_1	Acute hepatopancreatic necrosis disease (2016-)		Recurrence	2021/08/04	2021/09/13	...

Les cas/foyers d'une maladie spécifique notifiés par un pays en particulier à l'**OMSA** pour une période en particulier, peuvent être consulté(s) comme suit :

- **cliquer sur le carré orange à côté de « Events management » en haut à gauche pour accéder à la possibilité d'appliquer des filtres ;**
- **appliquer un filtre pour COUNTRY pour sélectionner le(s) pays souhaité(s) (cliquer sur COUNTRY et sélectionner ensuite le pays souhaité dans le menu déroulant ; si l'on souhaite ajouter un pays supplémentaire, cliquer à nouveau sur COUNTRY et sélectionner le pays supplémentaire souhaité, etc.) ;**
- **appliquer un filtre pour DISEASE pour sélectionner la (les) maladie(s) souhaitée(s) (cliquer sur DISEASE et sélectionner ensuite la maladie souhaitée dans le menu déroulant ; si l'on souhaite ajouter une maladie supplémentaire, cliquer à nouveau sur DISEASE et sélectionner la maladie supplémentaire souhaitée, etc.) ;**
- **appliquer un filtre pour REPORT DATE pour sélectionner la période souhaitée (cliquer une première fois sur le 1^{er} jour de la période pour laquelle une vérification doit être effectuée, puis aller cliquer une deuxième fois sur le dernier jour de cette période, et cliquer enfin sur APPLY).**

S'il l'un des filtres a été appliqué de façon erronée, il est possible de l'éliminer en cliquant sur la petite croix du filtre en question, juste en dessous de « Events management ».

PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE	RI.AA.MALADIES.01	GENERAL
	Septembre 2022	

La liste qui apparait fournit les différentes notifications effectuées par le pays sélectionné (notifications immédiates et notifications de suivi).

- **Le fait qu'aucune liste n'apparait** confirme l'absence de cas/foyer pendant la période considérée.
- **L'appartition d'une liste confirme la présence de cas/foyer pendant la période considérée. Il est possible de cliquer sur l'entête de colonne « Report date » dans la liste pour classer les rapports chronologiquement.**
 - o Les détails relatifs à une **notification spécifique** (représentation sur carte, localisation exacte du cas/foyer, type d'animaux atteints, mesures implémentées, etc...) peuvent être consultés en cliquant **sur les trois petits points puis** sur l'œil à l'extrémité droite de la ligne de la notification spécifique.
 - o **Les détails relatifs à l'ensemble de l'événement auquel appartient une notification spécifique peuvent être consultés en cliquant sur la case avec flèche à l'extrémité droite de la ligne de la notification spécifique.**

Autres informations utiles

Le site de l'**OMSA** fournit d'autres informations utiles, à savoir :

- le [statut sanitaire officiel des pays membres de l'OMSA](#) pour les maladies pour lesquelles il existe un statut officiel **OMSA** (à savoir, la peste équine, l'ESB, la peste porcine classique, la pleuropneumonie contagieuse bovine, la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants et la peste bovine ;
- les [auto-déclarations d'indemnité d'une maladie spécifique](#), effectuées par un pays auprès de l'**OMSA**, et validées et publiées par l'**OMSA** ;
- des [informations générales sur les maladies](#) (telles que 1. comment elles sont classées pour l'**OMSA** – *maladies listées, maladies non listées affectant la faune sauvage, maladies émergentes, maladies avec statut officiel OMSA*, 2. les liens vers les chapitres pertinents des différents Codes de l'**OMSA**, 3. quelles maladies étaient reprises dans les anciennes listes A et B de l'**OMSA**, etc.).